

LANSON-BCC
Société anonyme au capital de 135 088 300 €
Siège social : Allée du Vignoble 51100 Reims
389 391 434 RCS Reims

Tableau récapitulatif des autorisations financières

TITRES CONCERNES DATE D'ASSEMBLEE GENERALE (DUREE DE L'AUTORISATION ET EXPIRATION)	RESTRICTIONS	UTILISATIONS DES AUTORISATIONS
EMISSION AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL		
(1) AUGMENTATION DE CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES AG DU 12 MAI 2023-9 ^{EME} RESOLUTION (26 MOIS, EXPIRATION LE 12 JUILLET 2025)	Montant maximum d'augmentation du capital 50 000 000 € pour l'émission de titres représentant une quotité du capital social 150 000 000 € pour les titres de créances	Néant
AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES OU PRIMES AG DU 12 MAI 2023-12 ^{EME} RESOLUTION (26 MOIS, EXPIRATION LE 12 JUILLET 2025)	Montant maximum d'augmentation du capital 150 000 000 €	Néant
EMISSION SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL		
(2) AUGMENTATION DE CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES PAR PLACEMENT PRIVE AG DU 12 MAI 2023-10 ^{EME} RESOLUTION (26 MOIS, EXPIRATION LE 12 JUILLET 2025)	Montant maximum d'augmentation du capital Limite de 20% du capital social par an 50 000 000 € pour l'émission de titres représentant une quotité du capital social 150 000 000 € pour les titres de créances	Néant
AUGMENTATION DE CAPITAL PAR EMISSIONS RESERVEES AUX ADHERENTS DE PLANS D'EPARGNE D'ENTREPRISE AG DU 12 MAI 2023-13 ^{EME} RESOLUTION (26 MOIS, EXPIRATION LE 12 JUILLET 2025)	Montant maximum d'augmentation du capital 5 000 000 € Dans la limite des plafonds non utilisés fixés au (1) et (2)	Néant
RACHAT D' ACTIONS		
OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS AG DU 12 MAI 2023-7 ^{EME} RESOLUTION (18 MOIS, EXPIRATION LE 12 NOVEMBRE 2024)	Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées 10 % du capital social ou 5% dans le cas de rachat d'actions en vue d'opérations de croissance externe Nombre maximum d'actions pouvant être détenues par la société : 10 % du capital social Prix maximum de rachat des actions : 60 € Montant global maximum du programme de rachat d'actions : 30 000 000 €	Conseil d'administration du 22 mars 2023 et contrat de liquidité.
REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS AUTO-DETENUES AG DU 12 MAI 2023-8 ^{EME} RESOLUTION (18 MOIS, EXPIRATION LE 12 NOVEMBRE 2024)	Nombre maximum d'actions pouvant être annulées pendant 24 mois 10 % des actions composant le capital social	Néant
EMISSION AVEC OU SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL		
AUGMENTATION DU MONTANT DES EMISSIONS VISEES AU (1) ET (2) EN CAS DE DEMANDES EXCEDENTAIRES AG DU 12 MAI 2023-11 ^{EME} RESOLUTION (26 MOIS, EXPIRATION LE 12 JUILLET 2025)	Montant maximum d'augmentation du capital 15 % de l'émission initiale Dans la limite des plafonds fixés au (1) et (2)	Néant
ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE DE LA SOCIETE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE OU DES SOCIETES LIEES ET/OU DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE AG DU 12 MAI 2023-14 ^{EME} RESOLUTION (38 MOIS, EXPIRATION LE 12 JUILLET 2026)	Nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement 10 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution.	Néant Conseil d'administration du 7 mars 2024